

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

DELIBERATION N°44/MJI/2020 DU 29 AOUT PORTANT PROJET INSTALATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 20

De votant : 22

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 01/08/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/08/2020

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, MADI-MARI DAROUECHI, SOILHI ANSUMATI, SOUFFOU ABDALLAH, ALIDINA ASSANI, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, HEDJA KOURAICHIA, SOUFFOU ZAIN-YA, BOURA MCOLO VITA, BACOILI OITAH, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, VITA SOIDIKI, MADI-ISLAME SAFINATI

Absents : MROIVILI AMINA, AHMED SAID, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI

Absents et représentés : NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI

Pouvoir a été donné :

- Par Monsieur NOUDJOUR MADI ASSANI à Madame HEDJA KOURAICHIA

- Par Monsieur SAINDOU MOHAMADI à Monsieur SOUFFOU ABDALLAH

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **Monsieur BOURRA M'COLO Vita** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la sécurisation nocturne, la commune réfléchit à l'installation de lampadaires solaires sur des secteurs non éclairés ou sur des secteurs ou les poteaux d'éclairage public existants vont être déposés.

3 secteurs prioritaires ont été identifiés :

- M'tsangamouji bas : les travaux d'enfouissements des réseaux basse tension en cours par EDM vont aboutir à la suppression des poteaux dans 1 an maximum. La commune

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



Commune de M'TSANGAMOUI

doit donc procéder à l'installation de nouveaux mâts pour l'éclairage public. Les réseaux d'éclairage n'étant pas enfouis, il est plus judicieux de passer par une solution solaire.

- Axe route départementale (entrée M'tsangamouji jusqu'à Tanaraki) : sécurisation des piétons qui marchent au bord de la route et ne sont pas visibles.

- Axe M'tsangamouji – collège – rond-point de Chembenyoumba : sécurisation des piétons et élèves. Sur chacun des secteurs, il est estimé 323 lampadaires, représentant un coût estimatif de 1 324 680 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds européens (65%) : 861 042 €
- Dotation de l'Etat (jusqu'à 15%) : 198 702 €
- Commune (20%) : 264 936 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

1) De valider le plan de financement suivant pour l'installation d'éclairage public solaire :

- Fonds européens : 861 042 € (Soit 65 %)
- Dotation de l'Etat : 198 702 € (Soit 15 %)
- Commune : 264 936 € (Soit 20 %)

2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 29 août 2020
Pour extrait conforme
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Fait et délibéré, le 29 août 2020
Pour extrait conforme
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 02/09/2020